Rapport synthèse de la conversation publique pour une politique nationale de l'architecture



Présenté à :

L'Ordre des architectes du Québec

14 août 2017



i

Table des matières

PREMIERE PARTIE - LE DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	1
Le contexte de la conversation publique	2
Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde	2
Les modalités de participation	3
La participation	4
La rédaction du rapport	6
DEUXIEME PARTIE - LES RESULTATS DE LA CONSULTATION	7
Assurer, voire imposer la qualité architecturale	8
Élaborer une vision	12
Revoir les processus entourant la pratique architecturale	12
Penser les espaces en fonction de l'échelle humaine	13
Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager	15
Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments	16
Mettre le développement durable au cœur de la démarche architecturale	17
Conclusion	18
Annexes	19
Annexe 1 – Présentation de l'Ordre des architectes du Québec	20
Annexe 2 – Présentation de l'Institut du Nouveau Monde	21
Annexe 3 – L'équipe de projet	22
Annexe 4 – Cahier du participant	23



Premiere partie – Le deroulement de la consultation



Le contexte de la conversation publique

Depuis trois ans, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) soutient activement l'adoption d'une politique québécoise de l'architecture (PQA). Une politique de l'architecture, comme il en existe dans certains pays et régions, est un document qui définit les orientations d'un gouvernement en ce qui a trait à la planification, la conception, la construction, l'entretien et la rénovation des bâtiments, des infrastructures et des espaces publics. Partant du principe que l'architecture conditionne la qualité de vie de tous les citoyens, elle sert à harmoniser les lois et règlements ainsi que les actions des différents ministères et organismes.

Au-delà d'un cadre règlementaire, une politique de l'architecture est une base de dialogue fondée sur des principes clairement énoncés et permettant de viser des objectifs communs, de susciter l'adhésion, voire de faire évoluer les mentalités. Formulée de manière à pouvoir s'adapter au passage du temps, aux avancées technologiques, elle définit une vision commune de l'architecture reflétant les aspirations de la société de manière durable, quel que soit le gouvernement en place. Une politique de l'architecture doit aussi tenir compte du fait que les bâtiments qui nous entourent doivent répondre durablement aux défis d'aujourd'hui et de demain, qu'il s'agisse des changements climatiques, du vieillissement de la population, de la cohésion des communautés ou de la préservation du patrimoine.

Les objectifs de la conversation publique (tournée de consultation et discussion en ligne) menée par l'Institut du Nouveau Monde (INM) étaient les suivants :

- Sensibiliser le grand public à l'influence du cadre bâti sur la qualité de vie;
- Entendre les préoccupations des Québécois en matière de cadre bâti;
- Remettre au gouvernement du Québec un mémoire faisant état de ces préoccupations et démontrant la nécessité d'une politique québécoise de l'architecture.

Le grand public, les professionnels de l'aménagement et les organismes de tous horizons seront ensuite conviés à venir discuter des thèmes porteurs pour une éventuelle politique québécoise de l'architecture lors du forum du 28 septembre prochain. L'OAQ et l'INM en profiteront pour dévoiler le bilan de la conversation publique au cours de laquelle ils ont écouté les citoyens s'exprimer à propos d'une telle politique.

Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde

Le mandat confié à l'INM consistait à :

- 1. Mobiliser et inscrire les participants aux 13 soirées d'activités de la conversation publique;
- 2. Produire, à partir du contenu du dossier d'information produit par l'équipe de l'OAQ, une vidéo informative d'introduction à la conversation publique;
- 3. Développer le matériel d'animation et animer les 13 soirées d'activité de la conversation publique, ainsi que le volet de discussion en ligne;
- 4. Produire un bilan de la tournée d'activités, recueillant les questionnements et préoccupations de la population et des parties prenantes à l'égard des enjeux relatifs à l'architecture au Québec, ainsi que des pistes de solutions envisagées ou des options soumises au débat;
- 5. Présenter les résultats de la tournée lors d'un forum national visant à approfondir la réflexion et identifier les éléments consensuels sur lesquels bâtir l'argumentaire en faveur d'une PQA (à venir le 28 septembre prochain);
- 6. Produire un rapport synthèse des propos recueillis lors du forum national.





Les modalités de participation

Les groupes et citoyens du Québec disposaient de deux moyens pour s'exprimer : les activités de discussion qui se sont tenues dans 13 villes du Québec entre les mois de mars et de juin, ainsi qu'une plateforme en ligne offerte sur le site web de la démarche, <u>www.architecture.quebec</u>, dont le lien était affiché sur les sites de l'OAQ et de l'INM.

Les participants étaient par ailleurs invités à prendre connaissance du cahier du participant (annexe 4) qui offrait une mise en contexte ainsi que de l'information utile pour aborder les questions soumises à la consultation, en plus de détailler la démarche dans son ensemble. Voici les deux questions, assorties des sous-questions auxquelles les participants devaient répondre :

Question 1 : En quoi l'architecture influe-t-elle sur votre quotidien?

- Qu'est-ce que vous appréciez dans les bâtiments et les lieux publics qui vous entourent?
- Que changeriez-vous?
- Quels projets de développement vous inquiètent et pourquoi?
- Quels sont ceux qui vous enthousiasment et pourquoi?

Question 2 : Si vous étiez « ministre de l'Architecture », que feriez-vous...

- Pour améliorer la qualité des bâtiments esthétique, fonctionnalité, durabilité?
- Pour diminuer l'empreinte écologique des constructions?
- Pour mieux guider les donneurs d'ouvrage?
- Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine et les paysages?
- Pour améliorer l'aménagement du territoire?
- Pour prendre en compte l'avis des usagers, des habitants?



Participants à la conversation publique de Québec



Tournée de consultation - 14 mars au 6 juin 2017

La tournée de consultation avait pour but d'aller à la rencontre des groupes et des citoyens de 13 villes du Québec (voir le tableau de la page suivante) pour entendre leurs points de vue sur le thème de l'architecture. Les activités de discussion s'adressaient à tous les citoyens intéressés à contribuer au débat. Durant les rencontres, animées sous la forme de conversations de café, les participants étaient invités à répondre en sous-groupe aux questions présentées ci-dessus. Un moment de plénière permettait aux participants d'entendre les propos tenus dans les autres groupes. Les participants pouvaient s'inscrire en ligne aux activités de la tournée en choisissant la ville où ils souhaitaient participer, ou prendre contact avec une employée de l'INM.

Discussion en ligne – du 14 mars au 16 juin 2017

Les citoyens, experts, groupes et organismes étaient invités à utiliser une plateforme de discussion en ligne pour exprimer leurs points de vue sur les six thèmes proposés à la question 2 – Si vous étiez ministre de l'Architecture », que feriez-vous...

Autres commentaires reçus

Enfin, mentionnons que de manière spontanée, des organisations et des citoyens ont fait parvenir à l'OAQ ou à l'INM des commentaires (courriels, documents, lettres, etc.) durant la période de conversation publique. Ces derniers ont été lus et pris en considération dans la rédaction du présent rapport.

La participation

Le tableau 1 présente le nombre de participants pour chaque ville où s'est tenue la conversation publique de même que le nombre de participants à la plateforme en ligne.

Tableau 1

Ville	Nombre de participants
Québec	50
Rouyn-Noranda	24
Saguenay	42
Rimouski	37
Sherbrooke	34
Longueuil	34
Drummondville	18
Saint-Jérôme	35
Laval	28
Joliette	32
Trois-Rivières	26
Montréal	116
Gatineau	27
Discussion en ligne	43
Total des participants	546 *

^{*} Il est possible qu'une personne soit comptabilisée à plus d'une reprise si elle a pris part à plus d'une activité de consultation, par exemple à une rencontre dans une ville et à la discussion en ligne.



Le tableau 2 présente quant à lui l'affiliation des participants à la tournée de la conversation publique. Tout près de la moitié des participants (266 sur 503) se sont identifiés à l'inscription comme faisant partie d'une organisation. Les architectes sont le groupe le plus important, avec 137 participants. Notons la présence de 71 représentants de différentes organisations, dont 13 œuvrant dans le domaine du patrimoine et 6 dans celui de l'accessibilité universelle.

Tableau 2

Affiliation des participants	Nombre de participants
Architectes membres de l'OAQ, architectes retraités ou Étudiants / Stagiaires en architecture	137
Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)	12
Professionnels de l'urbanisme ou du génie	21
Professionnels du domaine de la construction	11
Représentants d'organisation du domaine du patrimoine	13
Représentants d'organisations œuvrant pour l'accessibilité universelle	6
Représentants d'organisations de la société civile	52
Employés ou élus municipaux	14
Citoyens ou personnes ne s'étant pas inscrites comme affiliées à une organisation	277
Total des participants	503



La rédaction du rapport

L'analyse des résultats a permis d'identifier clairement plusieurs enjeux. Ces derniers sont basés sur la compilation, réalisée par l'INM, du nombre d'occurrences des mots clés attribués aux propos des participants et sur les notes prises par le personnel de l'OAQ lors des activités de consultation. Au-delà de l'analyse quantitative de la récurrence des points de vue exprimés, une appréciation qualitative des contenus a également été appliquée pour refléter les nuances et la diversité des contributions.

La compilation de l'entièreté des résultats a été transmise par l'INM à l'Ordre des architectes pour qu'il puisse, le cas échéant, s'y référer pour alimenter les travaux subséquents sur la politique québécoise de l'architecture et bénéficier dans le détail des propos tenus par les groupes et les citoyens tout au long de la tournée de consultation.

Enfin, le mandat confié à l'INM n'inclut pas de vérifier si les commentaires des participants s'appuient sur des données scientifiques indépendantes ou d'en faire une évaluation factuelle. De même, il n'appartient pas à l'INM de porter un jugement sur la pertinence des commentaires émis. Les citations utilisées dans le présent rapport proviennent des propos recueillis dans les canevas de prises de notes de la tournée de la conversation publique de même que des commentaires provenant de la discussion en ligne. Comme ces propos n'étaient pas attribués à une seule personne, mais plutôt à un groupe, il en va de même pour les citations.

Dans ce rapport, le masculin est employé à titre épicène.



DEUXIEME PARTIE – LES RESULTATS DE LA CONSULTATION



Cette section du rapport présente la synthèse des propos recueillis. Elle se détaille en sept grands enjeux :

- Assurer, voire imposer la qualité architecturale
- Élaborer une vision
- Revoir les processus entourant la pratique architecturale
- Penser les espaces en fonction de l'échelle humaine
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
- Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments
- Mettre le développement durable au cœur de la démarche architecturale

Notons que ces différents eujeux sont interdépendants et ne doivent donc pas être considérés comme des catégories exclusives. La question de la qualité architecturale est, par exemple, intimement liée aux processus entourant la pratique architecturale.

Assurer, voire imposer la qualité architecturale

Le thème de la qualité architecturale s'est imposé dans toutes les discussions, peu importe la ville où se tenait la consultation. Les participants ont souligné à grands traits le fait que cet aspect ne saurait être réduit à une question de goût.

La qualité architecturale a été abordée sous deux angles. D'abord, en s'attardant à la manière dont elle se manifeste : la qualité des matériaux utilisés, l'originalité des projets, leur esthétique et leur intégration à leur environnement. Puis, sous l'angle des moyens existants ou à mettre en place pour une meilleure qualité architecturale : les délais de conception, l'abolition de la règle du plus bas soumissionnaire et la sensibilisation des différents acteurs de l'architecture.



Participants à la conversation publique de Québec

Qualité des matériaux utilisés

Beaucoup de participants ont abordé la question des matériaux utilisés pour les nouvelles constructions ou rénovations de bâtiments. Ils estiment que des matériaux nobles, c'est-à-dire les moins altérés (par exemple le bois ou la pierre, versus des matériaux composites) ne sont pas suffisamment utilisés. Les participants ont souligné l'importance de privilégier des matériaux de provenance locale, notamment le bois, un matériau durable et écologique mentionné à plusieurs reprises. L'ardoise, le marbre et le granit ont également été évoqués. En somme, que ce soit pour des raisons d'esthétique, de durabilité ou même d'identité locale, les participants ont souhaité que ces matériaux soient davantage au cœur de l'architecture québécoise.

Intégration des projets à leur environnement

Un bâtiment ne vit pas seul, il fait partie d'un environnement bâti. Selon les participants, l'intégration réussie d'un bâtiment est l'un des principaux ingrédients de sa qualité architecturale. Cette intégration peut se faire de plusieurs manières, que ce soit dans les rappels de matériaux, par le respect des gabarits du cadre bâti existant ou encore en créant des espaces extérieurs en dialogue avec l'espace public, avec le paysage ambiant.



L'espace intérieur du bâtiment peut également s'intégrer à son milieu environnant. Les bâtiments ouverts sur la rue, lumineux et à la façade fenestrée, sont parmi les exemples d'intégration réussie cités par les participants.

Enfin, il a été souligné qu'en plus d'accroître la cohérence et la continuité des paysages – urbains ou ruraux – une intégration plus harmonieuse sert le bâtiment lui-même. En effet, un bâtiment prenant part à un ensemble harmonieux rehausse par le fait même ses propres qualités.

- « On aime lorsqu'il y a un fil conducteur entre le milieu et le construit »
- Participants à la conversation publique de Saguenay

Originalité et esthétique

L'originalité et l'esthétique des projets d'architecture sont deux autres éléments qui sont ressortis fortement concernant la qualité architecturale. Certes, la perception et l'appréciation varient d'un individu à l'autre, selon leurs goûts en matière d'architecture. Il est impossible d'obtenir un consensus ou une définition universelle de ce qu'est un beau bâtiment. Néanmoins, les participants à la conversation publique se sont entendus sur quelques aspects.

D'abord, la répétition excessive de bâtiments de même facture nuit grandement à la qualité architecturale. Les participants ont déploré la reproduction des mêmes modèles de maisons à la grandeur de quartiers, laquelle crée un paysage d'une uniformité déconcertante. De plus, ces modèles se retrouvent d'une ville à l'autre à travers le Québec, sans aucun égard au caractère de la ville dans laquelle ils s'intègrent. Il en va de même pour les projets commerciaux de grandes surfaces. Plusieurs ont décrié les « Power Centers », ces regroupements de grandes surfaces généralement situés à l'extérieur des centres urbains. Ils représentent non seulement une menace pour la vitalité des petits centres-villes de région, mais également un modèle très pauvre d'architecture (matériaux utilisés, implantation au sein d'immenses surfaces de stationnements, etc.), reproduit d'une région à l'autre. Des participants ont même mentionné que certains projets de nouvelles écoles sont également victimes de ce copier-coller.

L'originalité, c'est d'éviter de reproduire le même modèle constamment et partout, mais c'est également mettre de l'avant l'architecture québécoise. Les participants ont souhaité que ses particularités soient davantage soulignées, que ce soit en utilisant des matériaux locaux ou encore en misant sur la notion de nordicité dans la réflexion sur le bâtiment et son environnement.

- « Ce que nous apprécions dans les bâtiments et les lieux publics qui nous entourent c'est lorsqu'il y a possibilité de s'approprier les espaces, de s'inspirer, de s'y identifier. »
- Participants à la conversation publique de Montréal

En ce qui a trait à l'esthétique, il a été mentionné à quelques reprises que les espaces lumineux ou les bâtiments alliant judicieusement leurs caractéristiques patrimoniales à une rénovation contemporaine sont des éléments appréciés. Audelà de ces éléments, aucun autre critère précis ne s'est distingué comme garant de la qualité esthétique d'un bâtiment. Les participants ont été nombreux à mentionner qu'un beau bâtiment en est un qui réussit à nous toucher, qui a la capacité de transmettre une émotion.

Délais de conception

Quant à la question des délais de conception, plusieurs participants ont partagé leur expérience en tant qu'architectes et exprimé leur mécontentement à cet égard. Ils ont mentionné que les délais étaient souvent insuffisants et que cela nuisait à la qualité des projets proposés et que le public gagnerait à ce que les architectes puissent consacrer davantage de temps à la conception.



Règle du plus bas soumissionnaire

Unanimement, dans chaque ville visitée, tout comme dans les commentaires recueillis en ligne, les participants ont mentionné que la règle du plus bas soumissionnaire dans l'octroi de contrats publics est un obstacle à la qualité architecturale. Celle-ci ferait en sorte que plusieurs facteurs déterminants dans la qualité d'un bâtiment soient laissés de côté. Du côté de la conception, c'est le temps que peuvent mettre les architectes qui en est réduit affectant notamment l'audace du concept proposé et son originalité. Quant au plus bas soumissionnaire à la construction, ce sont la noblesse et la provenance des matériaux choisis ou encore la qualité de construction du bâtiment qui en pâtissent. Les participants estiment que cette règle devrait être abolie.

Mais par quoi serait-elle remplacée? Quelques propositions ont émergé. Les participants estiment que la qualité de la proposition devrait peser davantage dans la balance lors du processus de sélection des soumissionnaires. De la même manière, le prix pourrait continuer de faire partie des critères, mais sans qu'il ne soit décisif, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Enfin, certains participants ont mentionné que les donneurs d'ouvrage public québécois pourraient s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en matière d'octroi des contrats et se baser sur les prix moyens des soumissions plutôt que sur le plus bas prix.

Sensibilisation comme vecteur de qualité

Systématiquement, la sensibilisation des différents acteurs de l'architecture (élus, donneurs d'ouvrage, professionnels de l'aménagement et population en général) est perçue comme l'une des avenues pour améliorer la qualité architecturale au Québec. Si l'on enrichit les connaissances des citoyens sur l'architecture et ses impacts potentiels (positifs et négatifs) et si on leur donne des exemples probants. ceux-ci deviendront plus exigeants en matière de qualité architecturale. Il en irait de même pour les élus, pour l'appareil administratif qui les soutient et pour les donneurs d'ouvrage, qui détiennent le pouvoir de décision en ce qui concerne l'aménagement des villes et du territoire. La majorité des commentaires émis par les participants à ce sujet proposent que les pouvoirs publics soient les porteurs des activités de sensibilisation.

« Un ministère de l'architecture peut aider à faire comprendre comment
 l'architecture affecte nos vies »

- Participants à la conversation publique de Québec

Cette sensibilisation pourrait se faire de plusieurs façons. De manière ponctuelle, il pourrait s'agir d'activités de formation adaptées à différents publics : les élus, les directeurs généraux, les donneurs d'ouvrage, etc. De manière plus globale, plusieurs participants ont exprimé le souhait qu'un cours sur l'architecture et l'aménagement soit donné au niveau secondaire. D'autres participants ont proposé que la production de contenus médiatiques sur l'architecture soit soutenue par les pouvoirs publics (émissions de télévision, chroniques, critiques, etc.).

Plusieurs ont également noté qu'en fréquentant des réalisations architecturales exemplaires, les citoyens comprendraient facilement ce que veut dire la qualité architecturale. Par exemple, les enfants étudiant dans une école conçue et construite dans cet esprit pourraient être plus sensibilisés à la question et, plus tard, être à même d'apprécier les avantages d'un bâtiment de qualité.

Enfin, les participants, dont certains exercent le métier d'architecte, ont mentionné que le grand public connaît peu le rôle de l'architecte. Selon eux, l'architecte est perçu comme une ressource inaccessible. Ils aspirent à ce que le rôle de l'architecte soit davantage connu et valorisé.





Entre obligations règlementaires et encadrement des pratiques

Le respect d'obligations règlementaires et l'encadrement des pratiques constituent deux manières de s'assurer de la qualité architecturale. Les participants en ont exigé davantage sur plusieurs fronts : les matériaux utilisés, les actes protégés des architectes, l'environnement, la participation citoyenne, le travail des entrepreneurs, etc.

« Il y a un équilibre à trouver entre la règlementation rigoureuse et l'espace pour la créativité, l'innovation. »

- Participants à la conversation publique de Drummondville

Certains participants ont néanmoins tenu à nuancer cet enjeu en mentionnant que parfois, lorsque les règlements sont trop contraignants, notamment en matière d'urbanisme, les propositions architecturales sont davantage conservatrices et moins créatives.



Participants à la conversation publique de Québec



Élaborer une vision

Il semble y avoir une préoccupation importante des participants quant à la vision préalable dont devraient faire preuve les différents paliers de gouvernement au Québec (provincial, régional et municipal) en matière d'aménagement du territoire. Une vision bien définie du territoire permettrait, selon eux, d'éviter un développement à la pièce en fonction des désirs des promoteurs, et d'assurer une cohérence territoriale en adéquation avec les besoins du milieu. Selon les participants, cette vision doit être élaborée à long terme afin d'assurer un développement durable du territoire.

« Les politiciens devraient avoir une vision à plus long terme et plus d'ensemble »

- Participants à la conversation publique de Saint-Jérôme

Au niveau provincial, la création d'un ministère de l'Architecture, de l'Aménagement du territoire ou du Patrimoine bâti permettrait, selon certains participants, d'encadrer cette vision qui serait reprise par les municipalités.

Revoir les processus entourant la pratique architecturale

En réponse à la plupart des questions posées aux participants, l'aspect des processus est ressorti à plusieurs reprises, et ce, dans toutes les villes visitées. Il a été proposé de mieux définir et d'ajuster les étapes menant à la réalisation des projets d'architecture et d'aménagement en donnant une place plus importante aux citoyens à travers des processus participatifs, en intégrant la multidisciplinarité dans les équipes de travail, en revoyant le rôle de l'architecte et en encadrant les autres professionnels agissant sur les projets d'architecture.

Participation publique

Différentes idées ont été amenées par les participants afin d'améliorer les processus déjà en place et d'impliquer les citoyens tout au long des projets, plus particulièrement en amont. D'abord, il semblerait qu'il faille mieux informer la population à propos des projets et des modalités de consultation à leur sujet. Par exemple, il est souhaitable de vulgariser les avis publics et d'effectuer un meilleur travail de promotion pour inciter les gens à participer.

Les participants ont proposé différentes solutions pour améliorer les processus de consultation citoyenne : création d'une instance consultative équivalente au BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) pour les grands projets d'aménagement; mise en place d'ateliers de création et de comités de citoyens; augmentation des consultations sur plateformes web pour atteindre plus de gens.

« Il faut développer des plateformes numériques en lien avec les projets et/ou des assemblées délibératives à raison de 4 à 6 fois annuellement »

Participants à la conversation publique en ligne

Les participants se sont aussi questionnés sur la portée des consultations. Certains ont proposé de consulter les usagers plutôt que l'ensemble de la population, alors que d'autres ont proposé de diversifier les populations consultées afin de recueillir le plus de points de vue possible.

Les participants jugent important d'encadrer les pratiques participatives à travers une législation claire et efficace qui oblige la consultation pour certains types de projets et qui met de l'avant les bonnes pratiques en matière de participation publique. Quelques participants ont mentionné l'importance de conserver les référendums auxquels les municipalités pourront dorénavant se soustraire selon les modalités prévues par le projet de loi 122. Ce mécanisme est perçu comme un contrepoids citoyen.

Multidisciplinarité

Dans l'élaboration des projets architecturaux ou d'aménagement, les participants ont insisté sur la nécessité de constituer des équipes de travail multidisciplinaires, avec des architectes, des urbanistes, des ingénieurs, des gestionnaires, des élus, etc. Le processus de conception intégrée, qui vise à recourir aux compétences diverses des membres d'une équipe tout au long de la conception d'un projet, a été mentionné à plusieurs reprises comme solution pour améliorer la qualité des projets. D'aucuns avancent que des processus plus complets de consultation citoyenne en amont et des équipes composées de différents professionnels mèneraient à des projets architecturaux anticipant davantage les besoins à long terme de la population.

Revoir le rôle de l'architecte

Afin de bonifier la programmation des projets architecturaux, il a aussi été proposé de revoir le rôle de l'architecte dans le processus. Selon les participants, il faut intégrer davantage d'architectes au sein des équipes de donneurs d'ouvrage, notamment pour sensibiliser les gestionnaires aux aspects touchant à l'architecture. Un groupe de participants de Joliette a mentionné l'idée d'engager des architectes qui pourraient se rendre disponibles et se déplacer pour évaluer des projets dans les régions où il n'y a pas nécessairement les ressources pour engager un architecte à plein temps.

Certains participants ont proposé d'assujettir toutes les nouvelles constructions résidentielles, y compris les maisons unifamiliales, à la Loi sur les architectes, élargissant ainsi son spectre d'application. Par ailleurs, la surveillance des chantiers pourrait être plus étroite afin de faire respecter les plans architecturaux. Les projets pourraient également faire l'objet d'évaluation a posteriori pour mieux comprendre ce qui y fonctionne bien et moins bien, l'objectif étant l'amélioration en continu de la pratique des architectes.

Encadrement et accompagnement

Par ailleurs, il semble qu'il faille encadrer davantage les acteurs publics responsables du cheminement d'un projet architectural. Une formation pourrait être offerte aux élus et décideurs afin de les sensibiliser au rôle qu'ils doivent jouer, ce qui pourrait atténuer l'influence exercée par les promoteurs. En effet, des participants ont à quelques reprises dit percevoir que le développement immobilier au Québec est entre les mains des développeurs et des entrepreneurs. Plusieurs participants ont également mentionné l'importance de sensibiliser les promoteurs et les entrepreneurs à la qualité architecturale, par exemple par l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.

Penser les espaces en fonction de l'échelle humaine

Les participants à la conversation publique étaient nombreux à se dire préoccupés par la place accordée à l'humain dans les projets d'aménagement urbain. Le thème s'est imposé dans les commentaires en lien avec des questions d'urbanisme (mixité, proximité, densité) et de mobilité sur le territoire, mais aussi par un désir manifeste pour des espaces publics de qualité et accessibles à tous.

« Il faut favoriser les bâtiments multigénérationnels au détriment des résidences pour personnes âgées, et rendre les quartiers fonctionnels (épicerie, pharmacie, écoles) »

Participants à la conversation publique de Trois-Rivières

Questions d'urbanisme

Au cours du processus, nous avons constaté que les préoccupations pour l'architecture sont intimement liées aux enjeux d'aménagement du territoire. Les participants ont été nombreux à souligner l'importance de la mixité des quartiers. Cette mixité se doit d'être sociale, c'est-à-dire proposant une variété d'offres de logements pour accommoder différentes populations aux besoins différents (étudiants, jeunes couples, célibataires, familles, personnes âgées). La mixité se doit également d'être fonctionnelle ; résidences,





commerces, lieux de travail et services publics devraient se trouver à proximité les uns des autres dans un même quartier. Selon les participants, un quartier mixte, autant sur les plans social que fonctionnel, est plus susceptible de s'adapter au fil du temps et, par conséquent, d'être plus durable.

Pour rendre cette mixité possible, la densité et la compacité du cadre bâti ont été mentionnées par les participants comme des objectifs à atteindre. La construction de nouveaux quartiers denses ou la densification de quartiers existants permettraient d'éviter l'étalement urbain en plus de préserver les terres agricoles et les espaces verts en périphérie des villes.

Cependant, cette densification ne doit pas se faire au détriment de l'intégration au paysage environnant. Par exemple, le projet du Phare à Québec a été mentionné à plusieurs reprises comme étant un projet de développement inquiétant, et ce, même par des participants provenant d'autres villes que Québec. Ce qui inquiète, c'est la hauteur et la démesure de ce projet qui ne s'intégrerait pas nécessairement au cadre bâti environnant, selon certains. Selon les propos recueillis, les projets de tours en général sont controversés puisque ces constructions ne sont pas à l'échelle humaine.

Transports et mobilité

Selon les participants, la mixité et la densité doivent aller de pair avec une optimisation de la place faite aux modes de transport collectif et actif (vélo, marche, etc.). Ce désir semble partagé par les citoyens entendus dans toutes les villes visitées. La qualité de l'architecture est donc intimement liée à la qualité de l'environnement immédiat du bâtiment et aux enjeux urbanistiques. Une ville favorisant les solutions de rechange à l'automobile et proposant un milieu de vie à échelle humaine permettrait un meilleur dialogue entre l'architecture et la vie à l'extérieur des bâtiments.

- « Prévoir des rues complètes où tout le monde a sa place : piétons, vélos, transports en commun et voitures »
- Participants à la conversation publique de Montréal

Plusieurs avenues ont été explorées pour favoriser cette plus grande mobilité non dépendante de la voiture. D'abord, des aménagements sécuritaires pour les piétons et les cyclistes devraient être intégrés autant que possible à tout projet impliquant une réfection du domaine public, tout en visant à réduire l'espace consacré à la voiture. Des mesures visant à dissuader les gens d'utiliser leur voiture pourraient également être mises en place, par exemple la tarification du stationnement ou la limitation de la circulation automobile dans certaines rues. Au-delà des avantages sur la qualité de vie des citoyens, les participants ont évoqué que la diminution de l'usage de l'automobile individuelle aurait un impact positif non négligeable sur l'empreinte écologique, par la diminution des émissions de CO₂.

- « Favoriser l'accessibilité piétonne et limiter l'accès automobile au centre-ville »

 Participants à la conversation publique de Saguenay

Offrir des espaces publics de qualité

Dans la même optique que celle de construire des villes à l'échelle humaine, les participants ont relevé l'importance d'offrir des espaces publics de qualité pour inciter les gens à s'y rendre. Des espaces publics bien conçus, intégrant un design urbain innovant et offrant des espaces de verdure, favorisent les rencontres et créent un esprit de communauté. Les participants ont également mentionné le potentiel que représentent les quatre saisons au Québec. Il existe un désir d'optimiser la conception des espaces publics afin de permettre aux citovens d'en profiter à longueur d'année, notamment en hiver. Certains ont proposé des idées plus spécifiques, comme des terrasses chauffées ou encore en pensant des espaces pour tenir compte des microclimats, notamment les corridors de vents.



Les espaces publics jouent un double rôle. Selon certains participants, un bon design urbain permettrait, d'une part, de mettre en valeur l'architecture des bâtiments qui encadrent les espaces publics ou les parcs. D'autre part, ils permettraient de valoriser les paysages locaux. Par ailleurs, plusieurs ont mentionné l'impératif de redonner l'accès aux berges du fleuve et des rivières qui traversent nos municipalités.

Des espaces pour tous

Enfin, puisque les municipalités se doivent de répondre aux besoins de ses citoyens, plusieurs participants ont mentionné les lacunes actuelles en matière d'accessibilité universelle aux bâtiments et aux espaces publics. Ce problème se doit d'être résolu afin de construire des villes pour tous. Certains participants ont proposé d'aller plus loin que ce que le Code de construction prescrit, et de bonifier la formation des architectes pour mieux les outiller en matière d'accessibilité universelle.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager

Il est impératif pour les participants des villes visitées de protéger le patrimoine bâti, privé ou public, ainsi que le patrimoine paysager du Québec, qui représentent l'identité et l'histoire de la province. Selon les participants, il faut d'abord développer une vision pour encadrer la préservation du patrimoine, développer des outils administratifs et accompagner les propriétaires de bâtiments patrimoniaux.

Développer une vision pour le patrimoine

Afin de préserver le patrimoine, il a été suggéré d'élaborer une vision commune à long terme pour assurer une certaine cohérence dans les actions à entreprendre. L'actuelle absence de vision, qui entraîne des pertes regrettables de bâtiments patrimoniaux, inquiète les participants. La définition du patrimoine reste ouverte et évolutive, comme le soulignent des participants à la conversation publique de Québec : « Le patrimoine, ce n'est pas que les vieux quartiers, mais aussi les secteurs bungalow ».

Il a souvent été suggéré de réutiliser les bâtiments existants, et ce, pour répondre à plusieurs objectifs, dont celui de préserver le patrimoine bâti. La question des usages d'un



Participants à la conversation publique de Québec

bâtiment est revenue à quelques reprises. Par exemple, selon les participants, il ne suffit pas de réutiliser un bâtiment institutionnel, encore faut-il choisir judicieusement la vocation à lui attribuer afin de répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, lorsqu'il doit y avoir une insertion contemporaine dans un contexte patrimonial, certains participants ont mis l'accent sur l'importance de bien intégrer les éléments des différentes époques. En lien avec le patrimoine paysager, il doit y avoir un plus grand souci pour la préservation des points de vue naturels et l'accès aux berges, les éléments naturels faisant aussi partie du patrimoine. L'idée d'enfouir les fils électriques a émergé à quelques reprises, et ce afin de dégager les vues sur les bâtiments et sur le paysage naturel.

« L'architecture contemporaine doit mettre en valeur le patrimoine »

- Participants à la conversation publique de Rimouski



Encadrement administratif

En raison de l'aspect nébuleux que revêt parfois la notion de patrimoine, il a été proposé de mieux encadrer la prise de décision dans ce domaine. S'il est nécessaire d'élaborer une vision de ce qui devrait être considéré comme patrimonial, il faut aussi mettre en place des outils destinés aux acteurs de l'architecture. Ainsi, selon les participants, il faudrait élaborer et distribuer aux décideurs un guide de bonnes pratiques s'inspirant de ce qui se fait ailleurs et des projets réussis dans la province. La formation de comités d'experts provenant de différents domaines pourrait aussi permettre d'éclairer la prise de décision. Les citoyens devraient également être consultés.

« Un inventaire patrimonial gardé à jour (local, régional, national) et des incitatifs fiscaux pour la conservation des bâtiments et des maisons anciennes »

Participants à la conversation publique de Longueuil

Les participants ont suggéré l'instauration de registres de bâtiments patrimoniaux. Ces inventaires permettraient aux administrations de développer de meilleurs réflexes lorsque seraient proposés des projets en lien avec les bâtiments ou les paysages qui se trouvent dans les répertoires. Enfin, dans certains cas, les participants ont évoqué l'idée d'une plus grande protection du patrimoine par des lois et règlements plus stricts.

Accompagner les propriétaires

Selon les participants, l'encadrement concerne aussi les propriétaires de bâtiments patrimoniaux. D'abord, tel que mentionné plus tôt, l'éducation et la culture constituent de bons canaux pour transmettre un plus grand souci pour le patrimoine à la population. Parallèlement, les participants ont suggéré de mettre en place une règlementation plus sévère s'appliquant à la rénovation et à la transformation de bâtiments patrimoniaux. Cette législation contraindrait les propriétaires de ces bâtiments, publics ou privés, à accorder une plus grande attention à l'aspect patrimonial à conserver.

Toutefois, les participants sont conscients de l'effort financier supplémentaire que cela exige des propriétaires et croient qu'il est impératif de combiner la règlementation à des incitatifs par l'entremise d'un programme d'entretien à l'échelle nationale. Ces incitatifs pourraient prendre la forme de subventions spécifiques, de crédits d'impôts ou de taxes. Des services professionnels devraient également être offerts pour accompagner les propriétaires dans les projets de conservation de bâtiments patrimoniaux.

Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments

Il a été question de diminuer l'empreinte écologique des bâtiments lors de la conversation publique. Les participants ont abordé la question sous plusieurs angles.

L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique a été abordée à travers la lorgnette de l'habitat passif dont l'objectif est de réduire au maximum la consommation en énergie d'un bâtiment. Selon les participants, les matériaux utilisés devraient être adaptés au climat hivernal pour éviter l'utilisation excessive de chauffage, tout en permettant au bâtiment de « respirer ». De plus, la fenestration et l'orientation d'une construction sur un lot devraient être réfléchies en fonction de l'ensoleillement. Il en va de même pour la géothermie qui, lorsqu'elle est possible, représente une solution intéressante pour les bâtiments publics. Enfin, certains participants ont même évoqué l'idée de bâtiments producteurs d'énergie. L'ajout d'un mode de production d'énergie à un habitat passif, comme des panneaux solaires, pourrait permettre à une construction d'accumuler des surplus énergétiques qui, avec l'appui d'Hydro-Québec, pourraient éventuellement être vendus sur le réseau actuel.





Les normes de construction écologique

De manière plus globale, les participants ont énoncé le souhait que des normes plus strictes soient mises de l'avant. Les normes *LEED* ou encore liées à la consommation énergétique nette zéro ont été mentionnées à de nombreuses reprises, mais l'idée de créer une norme québécoise, adaptée au contexte territorial, énergétique et climatique québécois a aussi été évoquée. Par ailleurs, il n'y avait pas de consensus à savoir de quelle façon ces normes devraient être mises de l'avant. Certains ont souhaité qu'elles soient imposées alors que d'autres parlaient de subventions pour encourager leur application, ou encore de taxes supplémentaires pour les bâtiments énergivores.

Le recyclage des bâtiments

Enfin, le recyclage des bâtiments existants a également été un des éléments les plus évoqués par les participants. En plus de s'inscrire dans la réflexion patrimoniale, cet aspect témoigne d'une volonté de réduire l'utilisation de nouveaux matériaux et la production de matières résiduelles issues du milieu de la construction. Enfin, il a aussi été question de recyclage des bâtiments dans l'optique de diminuer notre consommation de la ressource « territoire ». Autrement dit, pour cesser de s'étaler, les municipalités doivent utiliser à leur plein potentiel les bâtiments qui se situent déjà en zones urbanisées.

« Le bâtiment le plus écologique est celui qui existe déjà »

– Participants à la conversation publique de Rimouski

Mettre le développement durable au cœur de la démarche architecturale

Au-delà de la question de l'empreinte écologique des bâtiments, le développement durable est sans contredit le fil conducteur de la conversation publique. Le concept est certes très englobant, mais il était sous-jacent à presque l'ensemble des enjeux abordés par les participants.

Le souhait des participants de voir une architecture durable qui intègre qualité, processus performants et efficaces, aménagements conviviaux et mise en valeur du patrimoine était palpable. Le désir d'une vision d'ensemble, d'une architecture élaborée pour les décennies à venir, qui respecte le patrimoine d'aujourd'hui et créera celui de demain, a été porté tout au long de la démarche par les participants.

S'ils ont partagé leurs aspirations en matière de développement durable, les participants ont émis des constats sévères quant aux pratiques existantes. En effet, si les propositions ont été nombreuses c'est que la situation actuelle gagnerait à s'améliorer. En ce sens, une politique nationale d'architecture, ou encore une politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire, comme de nombreux participants l'ont suggéré, représenterait un véhicule intéressant pour amorcer le changement nécessaire.



Conclusion

La conversation publique pour une politique de l'architecture s'est déplacée à travers le Québec pour entendre les préoccupations et aspirations des participants des différentes régions. Architectes et autres professionnels de l'aménagement, représentants d'organisations, élus locaux et citoyens ont répondu à l'appel en grand nombre pour venir discuter des enjeux liés à l'architecture.

Selon les participants, cette politique québécoise de l'architecture devrait se construire autour de plusieurs éléments. Elle devrait, dans un premier temps, permettre d'assurer, voire d'imposer, la qualité architecturale. Ce serait un socle pour élaborer une vision de l'architecture chez les pouvoirs publics. Elle devrait également permettre de revoir les processus entourant la pratique architecturale. Cette politique proposerait de penser les espaces en fonction de l'échelle humaine, de protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager ainsi que de diminuer l'empreinte écologique des bâtiments. Enfin, cette politique s'assurerait de mettre le développement durable au cœur de la démarche architecturale.

Le présent rapport, de même que l'ensemble des propos récoltés permettront d'alimenter la démarche de l'Ordre des architectes du Québec, qui souhaite qu'une politique québécoise de l'architecture soit adoptée par le gouvernement de la province.



Participants à la conversation publique de Joliette



ANNEXES



Annexe 1 – Présentation de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) contrôle l'accès à la profession d'architecte et en règlemente l'exercice dans la province. Son registre compte près de 3800 architectes et près de 1000 stagiaires. Créé en 1974, l'Ordre veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et de la règlementation qui en découle.

Comme les autres ordres professionnels de la province, l'OAQ a pour mission d'assurer la protection du public. L'expression « protection du public » s'entend ici au sens large et, dans cette logique, l'Ordre s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception architecturale. Le slogan de l'OAQ, « Un environnement bâti de qualité, ça profite à tous », traduit cette vision, qui s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

L'OAQ est dirigé par un conseil d'administration formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, parmi lesquels figurent 14 architectes provenant des différentes régions du Québec et élus par leurs pairs, et 3 représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Les administrateurs sont secondés par des comités et des groupes de travail bénévoles, ainsi que par une équipe composée d'une quinzaine d'employés permanents.



Annexe 2 – Présentation de l'Institut du Nouveau Monde

L'INM a été créé en 2003. Sa mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM est une organisation indépendante, non partisane, œuvrant principalement au Québec, dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes de développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM est devenu la référence en participation citoyenne. Ses compétences sont reconnues et ses services retenus dans tous les milieux québécois aussi bien qu'à l'étranger.

Les réalisations de l'INM s'organisent selon trois grands axes : le développement des compétences citoyennes, l'accompagnement et le service aux organisations, l'animation de débats sur les enjeux essentiels pour la société. Nos démarches s'articulent en trois étapes : s'informer, débattre, proposer.

L'INM et son équipe se distinguent par leur grande polyvalence et leurs compétences professionnelles couvrant un large spectre de compétences :

- Expérience concrète : en quatorze ans, 600 activités : L'INM a mené, en dix ans, plus de 600 activités de participation publique à l'échelle locale (notamment pour des municipalités : Montréal, Québec, Saint-Bruno, Sept-Îles, Sainte-Brigitte-de-Laval, Laval), régionale, nationale et internationale.
- Accompagnement et conseil : 130 mandats auprès d'organisations : L'INM a exécuté depuis quatorze ans plus de 130 mandats auprès de municipalités, entreprises, ministères, syndicats, commissions scolaires, organisations de la société civile, ici comme à l'étranger (Tunisie, Niger, Belgique, France). L'INM offre des ateliers de formation et a publié un guide de participation aux audiences publiques.
- Maîtrise des règles de l'art de la participation publique : L'INM a produit des études et alimente constamment son action en puisant dans les meilleures pratiques à l'échelle québécoise, canadienne et internationale. Cela confère une grande agilité à l'équipe, permettant de moduler ses interventions et d'utiliser diverses méthodes d'animation en les rattachant toutefois aux règles de l'art et d'éthique.
- Un laboratoire de méthodes d'animation : L'INM a développé et adapté au Québec de multiples modalités de participation. Outre le modèle classique de la consultation publique, l'INM a expérimenté avec succès des Conférences de consensus, des conversations de café, des jurys citoyens, des forums ouverts et plusieurs autres. Il a inventé la Caravane citoyenne, le Forum citoyen, ses Écoles d'été ainsi que le Laboratoire d'innovation sociale (labis), une méthode collaborative de résolution de problèmes sociaux complexes.
- L'art du rapportage : L'INM a produit plus de 60 publications en quatorze ans, dont un grand nombre de rapports de consultation publique et d'activités collaboratives. Ses rapports sont reconnus pour être clairs, utiles pour les décideurs, et fidèles aux propos des citoyens, dans toutes leurs nuances.



Annexe 3 – L'équipe de projet

Pour l'Ordre des architectes :

- Nathalie Dion, présidente
- Véronique Bourbeau, chargée de projets aux communications
- Christine Lanthier, rédactrice en chef du magazine Esquisses

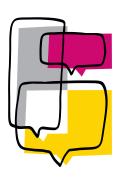
Pour l'Institut du Nouveau Monde :

- Liane Morin, chargée de projet
- Bruno Godin, chargé de projet
- Sarah Sultani, agente de mobilisation
- Alex Fortin, agent de projet
- Francis Huot, chargé de communication



Annexe 4 – Cahier du participant





DÉFINISSONS ENSEMBLE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

Conversation publique pour une politique nationale de l'architecture

CAHIER DU PARTICIPANT

Printemps 2017





L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'OAQ s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. L'OAQ compte plus de 3800 membres et quelque 1000 stagiaires en architecture.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE L	A PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
LA DÉMAI	RCHE DE CONSULTATION
	UCTION: QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ALE DE L'ARCHITECTURE?
-	ON 1: EN QUOI L'ARCHITECTURE -T-ELLE SUR VOTRE QUOTIDIEN?
PISTES DE	RÉFLEXION
L'ARCHITI	ECTURE EN CHIFFRES
QUESTI « MINIS	ON 2: SI VOUS ÉTIEZ STRE DE L'ARCHITECTURE », QUE FERIEZ-VOUS?
AMÉLIORI	ER LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS
DIMINUEF	R L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
MIEUX GU	JIDER LES DONNEURS D'OUVRAGE
PRÉSERVI	ER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES
AMÉLIORI	ER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PRENDRE	EN COMPTE L'AVIS DES USAGERS, DES HABITANTS
LES POI EN EUR	LITIQUES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE OPE: DES MODÈLES INSPIRANTS
PRINCIPA	LES COMPOSANTES DES POLITIQUES NATIONALES DE L'ARCHITECTU
TROIS PAY	YS, TROIS APPROCHES
LEXIQU	E
	: APERÇU DE LA RÉPARTITION INTERMINISTÉRIELLE ÉRENTS ASPECTS DU CADRE BÂTI AU QUÉBEC

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

C'est une évidence, mais il faut le rappeler: l'architecture est partout. De ce fait, elle influe sur nos habitudes, notre santé, notre confort, nos déplacements, nos goûts, notre sentiment d'appartenance à un lieu... En somme, elle représente une part très importante de notre identité collective et elle nous concerne tous.

C'est ce qui explique que sa qualité – et pas seulement son coût – est d'intérêt public. Mais qu'est-ce que la qualité architecturale? Essentiellement: des bâtiments et des lieux publics qui sont à la fois fonctionnels, durables et harmonieux.

Or, la qualité architecturale ne naît pas du jour au lendemain. Une société doit s'en faire un objectif et se donner les moyens de l'atteindre. Il s'agit entre autres de s'accorder assez de marge de manœuvre pour élaborer des solutions adaptées à chaque milieu, plutôt que de reproduire des solutions toutes faites. C'est du moins la voie qu'ont choisie plusieurs pays qui se sont dotés d'une politique nationale de l'architecture et qui en récoltent aujourd'hui les fruits.

Pour l'heure, au Québec, de nombreux obstacles se dressent devant la qualité architecturale. Pensons à la fameuse règle du « plus bas soumissionnaire » ou au manque de coordination entre la vingtaine de ministères et organismes concernés par le cadre bâti.

Depuis trois ans, l'Ordre des architectes du Québec soutient activement l'adoption d'une politique nationale de l'architecture (PNA) pour le Québec. Il s'agit en gros de nous doter d'une vision commune afin d'harmoniser nos lois et règlements, en plus de nous assurer que les bâtiments qui nous entourent répondent durablement aux défis d'aujourd'hui et de demain, qu'il s'agisse des changements climatiques, du vieil-lissement de la population, de la cohésion des communautés ou de la préservation du patrimoine.

Une PNA n'est pas un moyen de favoriser les architectes, c'est un outil de dialogue qui permet de déployer les possibilités de l'architecture au bénéfice de tous.

Je vous convie donc à cette conversation publique, qui se veut la première étape d'une démarche stimulante qui nous aidera à définir ensemble les qualités de l'environnement bâti dans lequel nous souhaitons vivre.

Nathalie Dion

LA DÉMARCHE DE CONSULTATION

LES OBJECTIFS

La conversation publique sur la politique nationale de l'architecture du Québec a pour but:

- De sensibiliser les Québécois à l'influence de l'architecture sur la qualité de vie
- D'entendre les préoccupations des Québécois en matière d'architecture
- De remettre au gouvernement du Québec un mémoire faisant état de ces préoccupations et démontrant la nécessité d'une politique nationale de l'architecture pour le Québec

LES ACTIVITÉS

Des conversations de café dans 13 villes du Québec

14 mars	Québec, Monastère des Augustines
28 mars	Rouyn-Noranda, Hôtel Le Noranda
29 mars	Saguenay, Hôtel Delta Saguenay
30 mars	Rimouski, Coop Le Paradis
4 avril	Sherbrooke, Musée de la nature et des sciences
11 avril	Longueuil, Campus de l'Université de Montréal à Longueuil
25 avril	Drummondville, Cégep de Drummondville, Café Clovis
27 avril	Saint-Jérôme, Hôtel de région, MRC de la Rivière-du-Nord
3 mai	Laval, Campus de l'Université de Montréal à Laval
9 mai	Gatineau, Centre sportif de Gatineau
16 mai	Joliette, Musée d'art de Joliette
30 mai	Trois-Rivières, Musée de la culture populaire
1 ^{er} juin	Montréal, Cœur des sciences de l'UQAM, Salle polyvalente (SH-4800)

Déroulement des conversations de café

18 h 00	Accueil des participants
18 h 30	Mot de bienvenue et présentation du déroulement de la soirée
18 h 45	Première période de discussion: L'architecture et votre quotidien
19 h 45	Pause
20 h 00	Seconde période de discussion: Les gestes à poser en matière d'architecture
21 h 10	Mot de clôture
21 h 15	Clôture

Plateforme de discussion en ligne

Ce printemps, vous pourrez également participer à la discussion en ligne, à l'adresse suivante : www.architecture.quebec.

LES RÉSULTATS

Forum national sur la politique nationale de l'architecture : le 28 septembre 2017, à Montréal

Dépôt d'un mémoire auprès du gouvernement du Québec : hiver 2017-2018.

Pour plus d'information, rendez-vous au www.architecture.quebec.

DÉFINISSONS ENSEMBLE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE?

Une politique nationale de l'architecture, comme il en existe dans certains pays, est un document qui définit les orientations d'un gouvernement en ce qui a trait à la planification, la conception, la construction, l'entretien et la rénovation des bâtiments, des infrastructures et des espaces publics. Partant du principe que l'architecture conditionne la qualité de vie de tous les citoyens, une telle politique sert à harmoniser les lois et règlements ainsi que les actions des différents ministères et organismes. Au-delà d'un cadre réglementaire, c'est une base de dialogue fondée sur des principes clairement énoncés et permettant de viser des objectifs communs, de susciter l'adhésion, voire de faire évoluer les mentalités. Formulée de manière à pouvoir s'adapter au passage du temps, aux avancées technologiques et aux changements de gouvernement, cette vision commune de l'architecture doit refléter les aspirations de la société de manière durable.

QUESTION 1 EN QUOI L'ARCHITECTURE INFLUE-T-ELLE SUR VOTRE QUOTIDIEN?

- QU'EST-CE QUE VOUS APPRÉCIEZ DANS LES BÂTIMENTS ET LES LIEUX PUBLICS QUI VOUS ENTOURENT?
- QUE CHANGERIEZ-VOUS?
- QUELS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT VOUS INQUIÈTENT ET POURQUOI?
- QUELS SONT CEUX QUI VOUS ENTHOUSIASMENT ET POURQUOI?

PISTES DE RÉFLEXION

Qui que nous soyons, l'architecture nous concerne, que ce soit du point de vue individuel ou collectif. Elle façonne nos habitations, nos quartiers, nos milieux de travail, les lieux publics que nous fréquentons. Elle influe sur nos habitudes, nos déplacements, notre santé et notre portefeuille. Elle est le reflet de notre société: les bâtiments anciens évoquent notre histoire, alors que ceux qui sont en chantier expriment nos aspirations.

Les bâtiments requièrent des investissements considérables et, en général, ils sont prévus pour durer plusieurs décennies – certains, notamment en Europe, sont en usage depuis plusieurs siècles. Les décisions qui les concernent devraient donc être prises dans une perspective à long terme.

Des phénomènes tels que la lutte contre les changements climatiques, la désuétude de nos infrastructures et le vieillissement de la population suscitent des investissements massifs dans le **cadre bâti*** au Québec. On n'a qu'à penser aux efforts de revitalisation des centres-villes, à la sauvegarde du patrimoine religieux, au boom de construction de résidences pour personnes âgées, au renouvellement du réseau des bibliothèques publiques, au remplacement du pont Champlain, etc.

Notre environnement se transforme rapidement au gré de ces différents projets, qui soulèvent de nombreux débats. Par exemple:

La modernisation d'un centre hospitalier peut nécessiter une rénovation ou un déménagement dans des bâtiments neufs. Si une rénovation pose des défis importants, notamment en matière d'espace et de mise aux normes, la construction neuve, elle, oblige à choisir un site pour le futur bâtiment et à trouver un nouvel usage aux bâtiments délaissés.

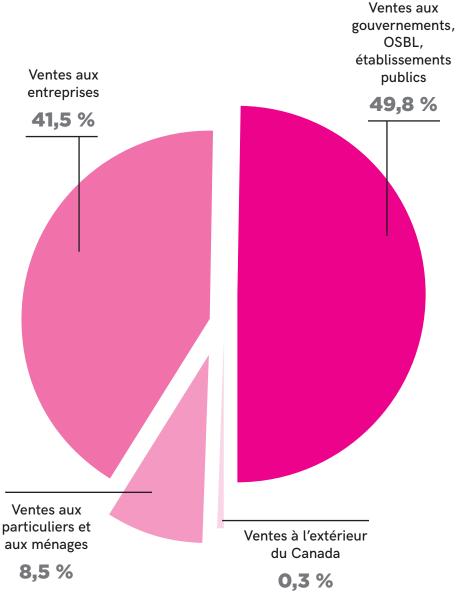
^{*} Les termes en italique sont expliqués dans le lexique, p. 26.

- L'arrivée de nouveaux investissements dans une région est généralement bénéfique pour l'économie locale, qu'il s'agisse du commerce de détail, de la construction domiciliaire ou de la fabrication industrielle. Toutefois, elle peut aussi entraîner des changements de zonage susceptibles de modifier divers aspects de la vie des citoyens: volume de la circulation automobile, utilisation des services publics (égouts, aqueducs, etc.), superficie consacrée à l'exploitation agricole, convivialité d'un quartier ou caractère d'un paysage.
- La construction ou la revitalisation d'un quartier offre l'occasion d'atténuer les effets des changements climatiques, notamment les îlots de chaleur. On peut par exemple orienter les bâtiments et les rues en fonction des vents dominants de manière à favoriser la ventilation naturelle, prévoir des espaces verts et la végétalisation des bâtiments, privilégier l'emploi de matériaux réfléchissants qui retiennent moins la chaleur. De tels éléments ne sont pas forcément plus coûteux, mais ils doivent être pris en compte dès les premières étapes de planification des projets, ce qui modifie les façons de faire de l'industrie.
- Le poids démographique des aînés augmente sans cesse au Québec. En 2061, les 65 ans et plus représenteront 28 % de la population, comparativement à 16 % en 2011. Les logements adaptés, situés près des services, devraient donc être plus en demande. Mais veut-on regrouper les personnes âgées dans les mêmes ensembles d'habitation? Pourquoi ne pas miser plutôt sur des quartiers diversifiés et sur des logements adaptables tout au long de la vie?
- La construction d'une tour d'habitation peut sembler judicieuse du point de vue de la densification urbaine, mais elle peut aussi soulever des inquiétudes en ce qui a trait à l'ensoleillement, aux corridors de vent ou encore à la convivialité d'un quartier.

L'ARCHITECTURE EN CHIFFRES

Les maîtres d'ouvrage publics sont les plus importants consommateurs de services d'architecture.

RÉPARTITION DES VENTES DES BUREAUX D'ARCHITECTURE SELON LE TYPE DE CLIENT, QUÉBEC, 2014



Source: Statistique Canada

Le gouvernement du Québec entend consacrer 88,7 milliards de dollars aux infrastructures entre 2016 et 2026.

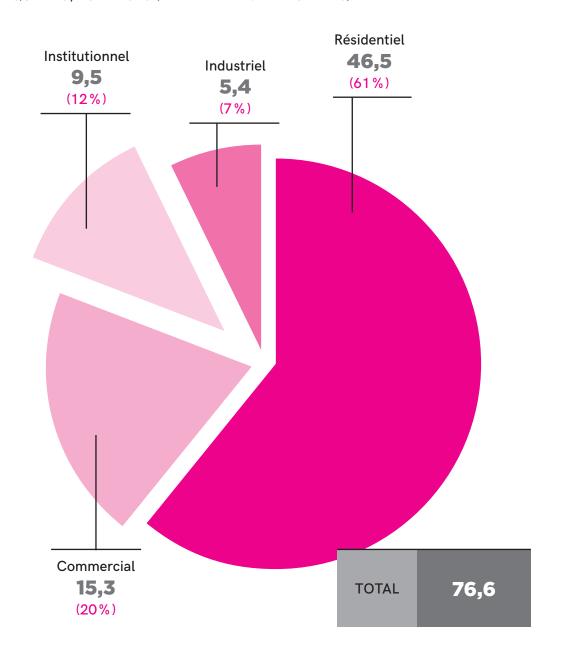
CONTRIBUTION PRÉVUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES 2016-2026 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

27,1	Transport
14,7	Santé et services sociaux
10,0	Projets à déterminer
8,9	Éducation
8,4	Infrastructures municipales
7,1	Enseignement supérieur et recherche
2,2	Édifices gouvernementaux
2,0	Logements sociaux et communautaires
1,6	Culture
6,7	Autres secteurs
88,7	TOTAL

Source: Les infrastructures publiques au Québec, mars 2016

Le secteur résidentiel accapare, bon an mal an, plus de la moitié du marché de la construction.

VALEUR DES PERMIS DE BÂTIR SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, QUÉBEC, 2011-2015 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)



Source: Institut de la statistique du Québec

QUESTION 2 SI VOUS ÉTIEZ « MINISTRE DE L'ARCHITECTURE », QUE FERIEZ-VOUS...

- POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS ESTHÉTISME, FONCTIONNALITÉ, DURABILITÉ?
- POUR DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES CONSTRUCTIONS?
- POUR MIEUX GUIDER LES DONNEURS D'OUVRAGE?
- POUR PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES?
- POUR AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE?
- POUR PRENDRE EN COMPTE L'AVIS DES USAGERS, DES HABITANTS?

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BÂTIMENTS

La qualité architecturale, c'est en gros la satisfaction de trois critères principaux: la fonctionnalité, la durabilité et l'esthétisme (ou l'harmonie). Comme chaque bâtiment est unique – par son emplacement, sa fonction, son envergure, ses occupants –, il n'existe pas de recette ou de norme pour parvenir à la qualité. Celle-ci est toujours le fruit d'une démarche créative visant à répondre aux besoins particuliers d'un milieu tout en tenant compte de contraintes spécifiques: topographie, climat, cadre bâti environnant, préférences des usagers, budget, échéancier, etc. Cette démarche est celle de l'**architecte** et des autres spécialistes dont il s'entoure en fonction du projet: ingénieur, architecte paysagiste, urbaniste, designer d'intérieur, acousticien, etc.

L'architecture, un domaine multidimensionnel

L'architecture comporte plusieurs dimensions interdépendantes qui influent sur sa qualité.

- La dimension culturelle englobe des aspects comme le mode de vie, les techniques de construction locales, la protection du patrimoine, le sentiment d'appartenance, le caractère distinctif.
- La dimension réglementaire, constituée des lois et règlements et des différents codes de la construction, vise idéalement le juste équilibre entre la sécurité du public et la réponse à des besoins particuliers.
- La dimension technologique, en constante évolution, permet des gains en temps, en argent et en qualité. Pensons à la préfabrication ou aux avancées en matière d'efficacité énergétique.

- La dimension économique dépend des moyens et des choix des donneurs d'ouvrage, mais aussi de la réglementation. Par exemple, le Code du bâtiment impose des normes dont l'application nécessite des dépenses que l'on ne peut éviter lors d'un projet de construction.
- La dimension politique a un impact sur l'envergure, la fonction ou l'aspect des projets en raison de l'influence que peuvent exercer les élus, les fonctionnaires, les promoteurs, les citoyens et certains groupes de pression.
- L'empreinte écologique est une dimension qui tend à prendre de l'importance. Nous la traitons au point suivant.

Souvent, les autorités publiques considèrent ces différentes facettes isolément, ce qui peut entraîner un manque de cohérence entre les lois et règlements ou donner lieu à des décisions peu réfléchies. Au Québec, une vingtaine de ministères et organismes sont concernés par l'architecture, sans compter les municipalités. Nous en fournissons la liste en annexe (p. 28).

DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

La question de la diminution de l'empreinte écologique des bâtiments occupe une place de plus en plus importante. Elle ne suffit pas à garantir la qualité architecturale, mais elle y participe, entre autres parce qu'elle vise la durabilité et le mieux-être. Bien que des certifications et des réglementations permettent de minimiser les impacts négatifs des constructions, au Québec, on s'en remet encore beaucoup à la bonne volonté des *maîtres d'ouvrage* pour ce faire.

Les certifications telles que LEED représentent un surcoût, mais elles séduisent certains donneurs d'ouvrage en raison du rendement de l'investissement qu'elles permettent, entre autres au chapitre de l'efficacité énergétique. De plus, elles donnent aux projets un prestige social recherché par certains promoteurs. Cela dit, le Québec ne compte qu'un peu plus de 600 projets certifiés LEED (quelque 700 projets sont cependant en attente de certification). Les autres certifications telles que Haute qualité environnementale (HQE), Maison passive ou Défi du bâtiment vivant sont encore peu présentes chez nous.

La réglementation en matière de réduction de l'empreinte écologique évolue, bien que lentement. Ainsi, le Code du bâtiment a resserré en 2012 les normes concernant l'efficacité énergétique pour les nouvelles habitations. Pour le grand bâtiment, par contre, la révision est en cours, et des normes datant de 1983 sont toujours en vigueur.

MIEUX GUIDER LES DONNEURS D'OUVRAGE

L'architecture découle toujours d'une commande ou d'un contrat, que le donneur d'ouvrage peut attribuer suivant différents *modes d'attribution*. Les critères selon lesquels cette commande est octroyée influe sur la qualité du produit fini. Par exemple, si le donneur d'ouvrage choisit son architecte ou son entrepreneur en fonction du plus bas prix demandé, le projet a peu de chances d'offrir des solutions adaptées à son contexte particulier ou encore de résister à l'épreuve du temps.

Le Québec est de plus en plus soucieux d'encadrer la **commande publique** de manière stricte. En 2008, le gouvernement a mis en place la Loi sur les contrats des organismes publics. Puis, à la suite de nombreuses allégations de corruption et de collusion, la commission Charbonneau a émis plusieurs recommandations qui ont mené à des lois plus sévères. Toutefois, la préoccupation pour la qualité architecturale n'est pas systématiquement prise en compte.

Le « plus bas soumissionnaire »

Quand vient le temps de choisir les entrepreneurs, c'est encore le «plus bas soumissionnaire» ayant répondu à un **appel d'offres** qui l'emporte, tant dans les municipalités que les organismes gouvernementaux. Pour ce qui est du choix des professionnels (architectes, ingénieurs), il existe deux systèmes différents.

- Les Villes utilisent le système dit des «deux enveloppes»: un comité évalue d'abord les soumissionnaires en fonction de critères préétablis, puis il prend connaissance des prix demandés pour chacune des offres retenues, pour enfin sélectionner l'offre conforme la plus basse.
- Les ministères et organismes gouvernementaux, pour leur part, choisissent les professionnels selon la qualité des candidatures (expérience de la firme, réalisations passées). Le critère du prix demandé n'entre pas en compte, puisque la rémunération suit le Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement.

Le concours d'architecture, une voie parallèle

On peut choisir la firme d'architectes qui a le meilleur dossier, mais cela ne veut pas dire qu'elle a la meilleure idée. Le **concours d'architecture** a pour but de sélectionner non pas le meilleur soumissionnaire ou le meilleur prix, mais le meilleur projet en fonction du **programme**, c'est-à-dire des besoins, des contraintes et du budget.

En règle générale, un concours comprend deux étapes: une première, où les candidats sont sélectionnés sur dossier et une deuxième, où les finalistes produisent une esquisse qui sera évaluée par un jury. Un concours peut aussi être ouvert à tous, et le jury peut évaluer des propositions anonymes. Cette manière de faire est toutefois jugée trop

16

risquée par la plupart des donneurs d'ouvrage. Elle a par contre l'avantage de mettre tous les concurrents sur un même pied d'égalité, ce qui donne la chance à une plus grande diversité de bureaux d'architectes de se qualifier.

Au Québec, tout projet de bâtiment de plus de cinq millions de dollars (5 M\$) financé par le ministère de la Culture et des Communications doit faire l'objet d'un concours d'architecture. Le concours n'est pas prévu pour les autres types de bâtiments. Les municipalités qui souhaitent tenir un concours doivent obtenir une dérogation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Résultat: les concours demeurent assez marginaux.

L'Ordre des architectes du Québec a défini des règles permettant d'assurer l'efficacité, l'équité et la transparence des concours d'architecture. Depuis 2008, il a approuvé 25 concours selon ces règles. Parmi les bâtiments qui en sont issus, on compte le Planétarium Rio Tinto Alcan à Montréal, le pavillon Pierre Lassonde du Musée national des beaux-arts du Québec, l'amphithéâtre de Trois-Rivières et la bibliothèque de Drummondville.

Les modes de réalisation de la commande

Un autre facteur qui influe sur la qualité de l'architecture est la manière dont *l'ou-vrage* est réalisé, ce qu'on appelle le *mode de réalisation*. Il est de plus en plus question de projets *clés en main* ou de *partenariat public-privé*. Ces formules sont-elles toujours appropriées pour les projets en question? Assurent-elles la qualité à long terme des projets?

La qualité de conception d'un ouvrage dépend beaucoup du lien contractuel et du dialogue continu entre l'architecte et le client. Or, dans certains modes de réalisation comme les partenariats publics-privés ou les projets clés en main, c'est l'entrepreneur ou le **consortium** qui signe le contrat avec le client ; l'architecte, lui, agit alors comme un sous-traitant. Il est donc moins facile pour lui d'être à l'écoute des besoins du client et de faire les propositions appropriées. Une façon de maintenir le lien direct entre l'architecte et le client est d'exclure la conception architecturale du contrat de réalisation.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

Le patrimoine bâti et les paysages contribuent au caractère distinctif d'un lieu. On pense spontanément aux berges du Saint-Laurent, au Vieux-Québec, aux triplex de certains quartiers montréalais ou encore aux innombrables églises, presbytères, couvents, séminaires et demeures ancestrales qui parsèment les villages du Québec. Lorsqu'ils sont bien protégés et mis en valeur, ces éléments nous renseignent sur l'histoire d'un lieu et d'une société, structurent les trames urbaines et constituent des attraits touristiques.

Le gouvernement du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, les municipalités et les communautés autochtones ont le pouvoir de protéger des bâtiments en leur conférant différentes dénominations de statut patrimonial. De plus, la Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, comporte un volet qui oblige le gouvernement à tenir compte de la protection du patrimoine dans ses actions.

Cependant, tous les bâtiments patrimoniaux ne sont pas protégés: pensons aux écoles centenaires de Montréal contaminées par des moisissures ou encore aux églises que l'on démolit un peu partout au Québec. De plus, certains bâtiments protégés demeurent menacés, par exemple si leur propriétaire n'a pas les moyens ou la volonté de les entretenir adéquatement. Actuellement, les autorités n'interviennent qu'au cas par cas. Parfois, un bâtiment est sauvé de la destruction, comme la maison Chénier-Sauvé à Saint-Eustache, parfois il ne l'est pas, comme l'église Notre-Dame-de-Fatima à Saguenay.

Quant aux paysages, aucun n'est actuellement protégé, bien que certaines règles du gouvernement le permettent. Plusieurs régions comme la Gaspésie, les Laurentides et l'Estrie se sont dotées d'une charte des paysages pour sensibiliser les différents acteurs du développement, mais ce type de déclaration n'a pas de force de loi, puisque ce sont les municipalités qui ont le pouvoir de réglementer des caractéristiques telles que la hauteur des bâtiments, leur usage ou l'utilisation des matériaux. Les villes les plus importantes sont dotées de règlements d'urbanisme garantissant un certain respect du paysage, mais beaucoup de municipalités manquent d'expertise et de ressources pour offrir un véritable encadrement.

AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les principales villes du Québec connaissent un étalement urbain ininterrompu depuis la deuxième moitié du 20° siècle. Les ménages, en particulier les familles, délaissent les quartiers centraux pour aller s'installer en banlieue. Elles le font pour plusieurs raisons: prix des terrains et des logements moins élevés en périphérie, possibilité de construire de plus grandes habitations, de posséder de plus grands terrains, d'avoir un milieu de vie plus calme, etc.

Ce phénomène entraîne plusieurs coûts pour la société et l'environnement:

- Construction d'égouts, d'aqueducs, de lignes de transport d'électricité, d'hôpitaux, d'écoles, d'équipements de loisirs et de routes, alors que ces éléments existent déjà dans les quartiers centraux.
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre en raison d'un mode de vie axé sur le transport automobile et de l'augmentation de la distance à parcourir entre les lieux de résidence et les lieux de travail.
- Diminution de la superficie des zones agricoles.
- Perte de certains écosystèmes, notamment ceux qui sont essentiels à la protection contre les inondations et à la protection de l'eau souterraine.
- Perte d'espaces naturels pour les activités de loisirs en plein air.

Pour renverser la tendance, il y a fort à faire pour rendre les quartiers centraux à la fois plus conviviaux et plus abordables.

AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE DE LA ZONE BÂTIE DANS LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES, ENTRE 1971 ET 2011

Gatineau	391 %
Sherbrooke	364 %
Trois-Rivières	310 %
Saguenay	201 %
Québec	160 %
Montréal	108 %

Source: Statistique Canada, L'activité humaine et l'environnement 2015 – Le paysage changeant des régions métropolitaines au Canada, juin 2016.

PRENDRE EN COMPTE L'AVIS DES USAGERS, DES HABITANTS

Puisque l'architecture est omniprésente et qu'elle détermine notre mode de vie, nous avons tout intérêt à nous renseigner sur les conditions qui favorisent sa qualité, afin de pouvoir exercer notre influence de manière constructive. Les citoyens le font d'ailleurs davantage que par le passé: avec le Web et les réseaux sociaux, ils ont plus que jamais la possibilité de s'exprimer sur leurs milieux de vie et de s'informer sur l'architecture de partout dans le monde.

Les autorités qui veulent mieux comprendre les besoins ou les préoccupations d'une collectivité en particulier peuvent bien sûr recourir aux outils de participation citoyenne tels que les rencontres, les ateliers de discussion, les sondages ou les ateliers de codesign, mais elles doivent le faire avant la prise de décisions, selon les règles de la participation publique¹, et s'assurer de prendre en compte l'information recueillie tout au long du projet.

Bref, la participation publique nécessite de nouveaux réflexes, non seulement de la part des donneurs d'ouvrage, mais aussi de la part de la société dans son ensemble.

1. Ces règles sont décrites sur le site de l'Institut du Nouveau Monde, à https://tinyurl.com/participation-publique.

LES POLITIQUES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE EN EUROPE DES MODÈLES INSPIRANTS

Une vingtaine de pays ou de régions d'Europe se sont dotés d'une politique de l'architecture. La France, avec sa Loi sur l'architecture de 1977, a été la première à le faire. Les Pays-Bas, la Norvège, la Finlande, le Danemark et la Suède ont suivi dans les années 1990. Puis, dans les années 2000, l'Union européenne a émis des directives qui ont incité d'autres États membres et certaines régions à s'engager sur la même voie.

Les principes mis de l'avant par ces directives sont essentiellement les suivants:

- L'architecture, au sens large d'environnement bâti, est un élément fondamental de la culture.
- Par son omniprésence, l'architecture influe sur la qualité de vie des citoyens.
- Les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement de qualité.
- Par conséquent, l'État doit assurer que certaines normes soient respectées, en accord avec les besoins de sa population.
- En retour, l'architecture, en tant qu'activité économique et produit culturel, contribue à l'attractivité et à la prospérité de l'État.





Source: *The Big Picture – National Architectural Policies in Europe, An Overview.* Présentation de Joao Ferreira Bento, représentant de l'Ordre des architectes du Portugal et du Forum européen des politiques architecturales, lors de la conférence internationale « Politiques architecturales 2.0. », Luxembourg, 13 novembre 2015.

PRINCIPALES COMPOSANTES DES POLITIQUES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

VISION ARCHITECTURALE

- Reconnaissance de l'apport de la discipline architecturale au mieux-être de la société
- Présence d'un architecte en chef ou d'une commission pouvant conseiller les autorités publiques quant à une vision d'ensemble du développement ou quant à l'amélioration de la qualité des projets dès les étapes préliminaires

TRANSVERSALITÉ

- Coordination entre les différents ministères et organismes publics
- Harmonisation des lois issues de secteurs disparates, comme le patrimoine, la construction, la culture, l'environnement
- Création d'entités à caractère interministériel

EXEMPLARITÉ DES MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS

- Augmentation de l'expertise interne de la fonction publique
- Publication de guides de bonnes pratiques
- Formation, en partenariat avec les universités
- Accompagnement lors de l'attribution de la commande
- Sensibilisation à la qualité par des visites de bâtiments exemplaires
- Sensibilisation à la tenue de concours d'architecture
- Prix de la maîtrise d'œuvre publique
- Bonification des pratiques d'attribution des contrats

SENSIBILISATION DU PUBLIC

- Activités scolaires
- Journées de l'architecture
- Soutien à des émissions de télévision, des sites Internet, des publications
- Expositions
- Visites guidées

SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS

- Accompagnement des villes dans la définition de leur propre politique de l'architecture et de leurs projets
- Publication de guides de bonnes pratiques visant l'amélioration de l'espace public dans une optique de développement durable

RECHERCHE, INNOVATION, DIFFUSION DES CONNAISSANCES

- Subvention de projets de recherche
- Soutien au transfert de connaissances entre les milieux universitaires et professionnels
- Dérogation aux règlements d'urbanisme pour permettre l'innovation

PARTICIPATION CITOYENNE

- Consultations publiques visant à définir la politique nationale de l'architecture
- Projets pilotes pour explorer de nouvelles formes de participation
- Laboratoires citoyens où les municipalités peuvent tenir des expositions, des réunions, des débats, des ateliers sur l'architecture
- Consultation des citoyens pendant la réalisation des projets

TROIS PAYS, TROIS APPROCHES

France

En France, une loi adoptée en 1977 reconnaît que l'architecture est d'intérêt public. Cette loi a notamment permis la mise en place de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, qui contribue par ses analyses et ses recommandations à améliorer les pratiques à l'échelle nationale. Elle a également créé les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui informent le public et les maîtres d'ouvrage locaux en matière de qualité architecturale.

Une autre loi, celle sur la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) adoptée en 1985, encadre les obligations des maîtres d'ouvrage publics et des professionnels afin d'assurer la qualité des projets.

Enfin, le Code des marchés publics rend les concours d'architecture obligatoires pour les projets publics au-delà d'un certain montant. Il balise chacun des aspects des concours tels que la composition du jury, le nombre de candidats, leur rémunération, leur anonymat, etc.

Toutefois, depuis une vingtaine d'années, l'industrie du bâtiment a souvent réussi à contourner ces lois, de sorte que des pans entiers du territoire sont développés de manière moins harmonieuse. En 2015, le ministère de la Culture et des Communications a voulu renverser la vapeur en élaborant une Stratégie nationale de l'architecture. Celle-ci a, par exemple, permis d'abaisser le seuil au-delà duquel il est obligatoire d'engager un architecte (il est passé de 170 m² à 150 m²) et donné lieu à des activités de sensibilisation du grand public à l'importance de la qualité architecturale.

Pays-Bas

En 20 ans, la politique de l'architecture des Pays-Bas a permis de positionner ce pays comme un leader mondial de l'architecture, en plus de promouvoir une commande publique exemplaire. Cette politique affirme qu'une architecture de qualité va au-delà de l'esthétisme et de la fonction, car elle contribue à la cohésion sociale, au développement durable et à la vitalité économique, bénéficiant ainsi à l'ensemble de la communauté.

Le plus récent plan d'action de cette politique émane des ministères de l'Infrastructure et de l'Environnement et de celui de l'Éducation, de la Culture et de la Science, bien que d'autres ministères y aient participé. Les priorités: densification urbaine conviviale; adaptation des milieux ruraux au déclin démographique (reconversion des espaces vacants); mise à niveau des établissements de santé et d'éducation; amélioration des infrastructures; transition énergétique et développement de l'agriculture dans le respect du paysage. On note également une volonté d'accorder plus d'autonomie aux villes, quoique le gouvernement central leur offre son soutien pour qu'elles cultivent leur propre savoir-faire en matière d'aménagement spatial.

Ajoutons que les Pays-Bas ont un architecte en chef en vertu d'une tradition vieille de deux siècles. Relevant du roi, il est indépendant du gouvernement. Doté d'un rôle consultatif, il peut mener des études et émettre des avis, sollicités ou non, sur n'importe quel projet public afin de favoriser la qualité architecturale. Ces dernières années, l'architecte en chef a fait produire un manuel numérique à l'usage des donneurs d'ouvrage. L'actuel architecte en chef se donne pour mission de faire des liens entre les besoins de la société et l'innovation en architecture. Par exemple, en réponse à l'afflux de réfugiés, il a commandé une étude sur la conversion d'espaces de bureaux en logements afin d'établir un modèle facilement reproductible.

Danemark

Le Danemark en est à sa deuxième politique nationale de l'architecture. Publiée en 2014, celle-ci affirme d'entrée de jeu que l'architecture doit être au service des citoyens. La notion d'architecture y englobe non seulement les bâtiments, mais aussi les paysages et les villes. La politique a été élaborée à l'initiative du ministère de la Culture et en collaboration avec d'autres ministères, notamment celui de l'Environnement. Un groupe interministériel a par ailleurs été constitué pour assurer sa mise en œuvre par l'ensemble du gouvernement.

Cette politique mise sur l'architecture pour relever les grands défis de l'époque actuelle. Depuis la crise économique de 2008, le pays voit sa population rurale migrer vers les villes et est aux prises avec de nombreux bâtiments patrimoniaux abandonnés. Si le cadre bâti et l'aménagement du territoire doivent être repensés, le gouvernement tient à ce que ce soit fait dans une optique de développement durable qui englobe l'aspect social. Une attention particulière est accordée à l'échelle humaine et à la convivialité de l'espace public. Pour favoriser la participation citoyenne, la politique prévoit le financement de nombreuses initiatives de sensibilisation et d'éducation. Selon Jesper Dahl, architecte et chef de service au ministère danois de la Culture, la politique «vise à renseigner les citoyens sur l'architecture afin qu'ils prennent part aux processus de création architecturale et de développement urbain».

Les villes du pays sont encouragées à adopter leur propre politique de l'architecture. Au printemps 2015, le tiers d'entre elles en avaient déjà une et plusieurs autres y travaillaient. Enfin, la politique comprend aussi un volet de promotion de l'architecture danoise à l'échelle internationale.

LEXIQUE

Architecte: Professionnel diplômé d'un programme universitaire reconnu. Pour obtenir le droit de pratiquer au Québec, il doit avoir effectué un stage professionnel de deux ans, avoir réussi l'examen des architectes du Canada (ExAC) et être membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ). Tout membre de l'Ordre est tenu de respecter un code de déontologie et de participer à des activités de formation continue. Il est assujetti à une inspection professionnelle et il doit souscrire une assurance de responsabilité professionnelle.

Au Québec, selon la Loi sur les architectes, «Tous les plans et devis de travaux d'architecture pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification d'un édifice doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre.» Cette disposition ne s'applique pas aux maisons unifamiliales isolées ni aux bâtiments qui n'excèdent pas 2 étages et 300 m² de superficie de plancher.

Cadre bâti (ou environnement bâti): Ensemble de ce qui est construit par l'humain sur un territoire donné: bâtiments, routes, ponts, espaces publics, etc.

Commande publique: Encadrement de l'achat de biens ou de services par les entités publiques: gouvernements national et provincial, autorités municipales, sociétés d'État. Elle utilise différents modes d'attribution (voir ce terme) des contrats et différents modes de réalisation (voir ce terme) des projets. Au Québec, elle est principalement régie par la Loi sur les contrats des organismes publics et la Loi sur les cités et villes.

Consortium: Groupe d'entreprises qui s'associent en vue de réaliser un projet commun.

Maître d'ouvrage (ou donneur d'ouvrage): Client pour qui est réalisé un projet d'architecture.

Mode d'attribution: Manière d'attribuer un contrat d'architecture; les principaux modes d'attribution sont :

Appel d'offres: Procédure de mise en concurrence qui consiste à demander à différents fournisseurs de soumettre une proposition en lien avec un mandat précis, afin de sélectionner la meilleure offre selon des critères préétablis. L'appel d'offres peut être ouvert à tous (public) ou restreint (sur invitation). Les organismes publics et les municipalités sont tenus de recourir à l'appel d'offres public au-delà de certains montants, afin de respecter des principes d'équité, de transparence et d'efficacité.

Concours d'architecture: Procédure de mise en concurrence qui vise à sélectionner un architecte (ou une équipe pluridisciplinaire dirigée par un architecte) sur la base du concept proposé pour le bâtiment projeté. Dans le cadre d'un concours, le client cherche à obtenir la meilleure idée pour répondre au programme et aux défis qui ont été préalablement établis. Le choix – après une évaluation rigoureuse fondée sur des critères explicites – est effectué par un jury constitué pour l'occasion.

Gré à gré: Le fait, pour une autorité publique, de sélectionner un fournisseur sans cadre particulier, souvent lors d'une simple négociation entre les parties. On y recourt par exemple lorsque le mandat se situe en deçà du seuil budgétaire d'appel d'offres public fixé par la loi.

Mode de réalisation: Manière dont sera réalisé le projet d'architecture; les principaux modes de réalisation sont:

Mode traditionnel: Consiste à sélectionner un concepteur pour préparer les plans et devis, puis à lancer un appel d'offres afin de confier la réalisation à un entrepreneur général. Exemple: l'agrandissement du Musée national des beauxarts du Québec, à Québec. L'architecte a été choisi à la suite d'un concours international d'architecture et les travaux ont été confiés à un entrepreneur général.

Clés en main ou conception-construction: Consiste à confier à une entreprise ou à un groupement d'entreprises la préparation des plans et devis et la réalisation de l'ouvrage. Le client de l'architecte, celui qui le choisit et avec qui il signe le contrat, est donc l'entrepreneur ou le consortium (voir ce mot) et non le propriétaire du bâtiment. Exemple: le nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul.

Gérance de projet: Le fait de confier la réalisation de l'ouvrage à un mandataire ou gérant de projet. Celui-ci, à son tour, coordonne les professionnels et les entrepreneurs et administre le projet. Exemple: la réfection et l'agrandissement de l'édifice Wilder pour loger divers organismes culturels dans le Quartier des spectacles à Montréal.

Partenariat public-privé (PPP): À la suite d'un appel de qualification, puis de proposition, l'autorité publique confie à une entreprise ou, plus souvent, à plusieurs firmes regroupées en consortium, la conception, le financement, la réalisation puis l'entretien et l'exploitation, pendant plusieurs décennies, d'un ouvrage public. L'architecte est donc mandaté par le consortium, qui finance ensuite la construction, avec ou sans l'aide de l'autorité publique. Propriétaire de l'ouvrage, le consortium se paie durant la phase d'exploitation, soit par la perception de frais auprès des usagers (péage routier, par exemple), soit par la perception d'un loyer auprès de l'autorité publique. Il transfère le bien à cette autorité à l'échéance du contrat (généralement après plusieurs décennies). Exemples: le Centre universitaire de santé McGill à Montréal, l'établissement de détention de Sorel-Tracy.

Ouvrage: Toute construction résultant d'un projet, puis de travaux.

Programme (ou programme architectural ou programme fonctionnel et technique): Dans un projet de construction, document que le client remet au concepteur afin de spécifier ses besoins en matière d'espace (superficie, usage projeté), son budget, ses exigences particulières et ses contraintes.

ANNEXE

Aperçu de la répartition interministérielle des différents aspects du cadre bâti au Québec

ASPECT DU CADRE BÂTI	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE
Loi sur les contrats des organismes publics (ex. : contrats de construction des ministères)	Conseil du trésor
Construction, gestion et exploitation du parc immobilier du gouvernement (ex.: bureaux des ministères, palais de justice, prisons, et tous les projets publics de plus de 50 M\$)	Société québécoise des infrastructures (relève du Conseil du trésor)
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Loi sur les cités et villes (encadrement des contrats municipaux) Programmes d'aide pour la réfection et la construction d'infrastructures municipales (ex.: bibliothèques, centres communautaires, arénas) Encadrement des concours d'architecture	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Code du bâtiment (ex. : normes d'isolation) Encadrement de la construction (ex. : permis des entrepreneurs)	Régie du bâtiment du Québec (relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
Construction, rénovation, agrandissement et entretien d'établissements d'enseignement et d'installations sportives	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ASPECT DU CADRE BÂTI	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE
Construction, rénovation, agrandissement et entretien d'établissements de santé Encadrement des résidences pour aînés	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Adaptation des logements Règles sur l'accessibilité des bâtiments (en coordination avec la Régie du bâtiment)	Office des personnes handicapées du Québec (relève du ministère de la Santé et des Services sociaux)
Autorisations d'utilisation du territoire agricole à des fins autres	Commission de protection du territoire agricole du Québec (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation)
Cibles de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre Évaluations des impacts environnementaux Autorisations environnementales pour les travaux en milieu humide	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Promotion, projets pilotes et programmes d'aide financière visant l'efficacité énergétique des bâtiments Politique énergétique	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs	Garantie de construction résidentielle (relève de la Régie du bâtiment du Québec)
Financement de projets en lien avec les disciplines du design	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

ASPECT DU CADRE BÂTI	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE
Loi sur les architectes : utilisation du titre, seuil relatif à l'obligation de recourir à un architecte	Office des professions du Québec (relève du ministère de la Justice, mais le ministère du Travail a la responsabilité de la révision en cours de la Loi sur les architectes)
Protection des bâtiments et des sites patrimoniaux Bâtiments culturels (ex.: musées) Encadrement des concours d'architecture	Ministère de la Culture et des Communications
Construction, réfection et entretien des routes et structures (ex.: ponts, tunnels), et des aéroports de juridiction provinciale Programmes d'aide au réseau routier municipal Programme d'aide au développement du transport collectif	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Encadrement des métiers de la construction	Commission de la construction du Québec (relève du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
Logement social	Société d'habitation du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Sécurité incendie Programme de protection et prévention contre les catastrophes naturelles et industrielles	Ministère de la Sécurité publique
Surveillance des contrats publics	Autorité des marchés financiers (fait l'objet d'un projet de loi; relèvera du Conseil du trésor)





